

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL  
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



**DELIBERATION**  
**Conseil d'Administration du 9 février 2026**

**Séance du : 9 février 2026**

**Date de convocation : 21/01/2026**

**Membres en exercice : 30**

**Quorum : 16**

**Présents ou représentés : 17**

**Absents ou excusés : 13**

**Seuil de la majorité absolue : 9**

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Délibération 26.02.729**

**Objet : Rapport sur les orientations budgétaires 2026**

**Annexe : Visuel DOB 2026**

Le 9 février 2026, à 14h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du département, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

**PRESENTS/REPRESENTES : (16 membres)**

Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Loïc GOJARD, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Brigitte SEGARD, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA) et Véronique VOLTO.

**EXCUSES : (13 membres)**

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Laurent FOREST, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Olivier GUERRA, Jérôme LAFFON, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Philippe PETIT et Lionel WELTER.

Le rapport d'orientation budgétaire présente les principaux axes du programme d'actions de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie-ATD (HGI-ATD) pour l'année 2026.

En préambule, il convient de préciser que suite au redéploiement d'agent.e.s de HGI-ATD vers le Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'Agence dispose désormais d'un effectif de 64 agents pour mener ses missions auprès des collectivités adhérentes.

Il convient également de rappeler que le Conseil départemental prend à sa charge les dépenses liées aux locaux et à l'intégralité des salaires et charges sociales des agents mis à disposition auprès de l'Agence. Ces prestations en nature représentaient une dépense annuelle de l'ordre de 5 018 069 €, avant la réorganisation intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Dans le cadre du DOB 2026, des efforts ont été faits pour contenir les charges de fonctionnement de l'établissement. Cependant, certaines dépenses subissent une hausse notable, notamment en informatique avec la mise en œuvre d'une plateforme d'e-learning, l'augmentation des coûts de location et de maintenance des logiciels, ou la sécurisation de la plateforme d'hébergement des sites internet des adhérents dans le cadre de DéSIDé31 et l'application des normes d'accessibilité (RGAA).

In fine, seront donc examinées les mesures nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire comme l'augmentation des différentes cotisations ou tarifs existants.

## **1 – Fonctionnement de Haute-Garonne Ingénierie**

Le budget de HGI-ATD élaboré dans un contexte contraint, est impacté par la situation économique générale, certains postes budgétaires connaissant de fortes hausses (carburants, papeterie, assurances...). De plus, le maintien de la professionnalisation des agents et du niveau des services rendus aux adhérents engendre des besoins accrus, notamment en matière informatique (location/maintenance de logiciels.), qui pèsent de manière croissante sur les dépenses de fonctionnement de l'Agence.

Parallèlement, les recettes de HGI-ATD restent limitées. Suite à l'augmentation des cotisations décidée en 2025, après 10 ans de statut quo, l'excédent global de clôture (EGC) de l'Agence qui diminuait régulièrement depuis 2021, est remonté légèrement en 2025 avec un montant de 352 350,00 €, ce qui représente un fonds de roulement de 263 jours.

En dépit de cette amélioration, les études financières prospectives menées en interne mettent en évidence le risque d'un déséquilibre budgétaire à l'horizon 2027/2028, compte tenu de la structure du budget de HGI-ATD. Les observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en date du 23 mai 2023 avaient, de fait, souligné la nécessité de réévaluer régulièrement les cotisations de l'Agence.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement par grandes thématiques sont présentées ci-après.

### **a) Le Projet d'Agence**

Afin d'améliorer l'exercice de ses missions, son organisation et son fonctionnement interne et la lisibilité de son activité, le Conseil d'administration de HGI-ATD a validé précédemment la nécessité de se doter d'un projet d'établissement et de se faire accompagner pour son élaboration par un cabinet conseil dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Les travaux engagés mi 2025 avec KPMG, le bureau d'études retenu, se terminent en 2026 avec pour objectif la présentation du projet d'établissement définitif lors du Conseil d'administration du 9 mars prochain, et la définition d'un plan d'actions.

Pour finaliser le paiement de cette prestation, une somme de 20 700 € en fonctionnement a été reconduite sur l'exercice 2026.

b) Les outils de communication à destination des adhérents

La diffusion du catalogue de formation des élus avec une plaquette simplifiée présentant le calendrier des formations sur l'année limite les frais d'impression pour compenser la forte évolutivité du prix du papier qui continue d'impacter ce poste de dépense. D'autres publications ou imprimés de l'Agence (Conseil en diagonale, ...) ont été également repensés afin de privilégier une diffusion sous forme dématérialisée ou dans un format papier réduit (A5 au lieu de A4 par exemple). Cette politique de réduction des impressions papier a permis une baisse des dépenses de - 10 % sur les 4 dernières années.

Pour les outils de communication, il est donc proposé de provisionner une somme en fonctionnement de 31 200 € pour 2026 (contre 35 449 € en 2025).

c) La formation et l'information des agents

La politique documentaire de l'établissement prend en compte les besoins des agents dont les métiers et les missions nécessitent une veille professionnelle continue et évolutive. De plus, l'évolution des conditions de travail à distance nécessite de poursuivre la dématérialisation des ouvrages de référence et des abonnements. Une réduction du nombre d'abonnements a d'ores et déjà été réalisée afin de compenser en partie les augmentations de certains abonnements attendues pour 2026.

L'enveloppe consacrée à ces dépenses en 2026 est estimée à 84 300 € en fonctionnement, incluant l'achat de ressources documentaires (contre 89 757 € en 2025).

Pour les formations des agents, il est prévu de contenir les dépenses de formation payantes (coûts pédagogiques, déplacements et hébergements) à 5 000 €. En parallèle, les frais de participations à des séminaires professionnels ont été limités à 3 800 €, auxquels s'ajoutent les frais de mission à rembourser aux agents et la prise en charge de transports collectifs (8 401 €), soit un total évalué à 17 201 € en fonctionnement.

d) Les charges courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement de l'établissement sont impactées a minima par le taux de l'inflation, certains secteurs (assurances, papeterie, carburant, maintenance, frais de réparation des véhicules, ...) connaissant des hausses plus importantes du fait du contexte national ou international.

Ainsi, sur les quatre dernières années, les charges ayant subi les plus fortes hausses en moyenne par an sont les suivantes :

- + 32 % pour les assurances,
- + 7 % pour la documentation,
- + 4,5 % pour la maintenance,
- + 3 % sur les télécommunications.

Les économies réalisées sur d'autres postes ont permis de contenir l'évolution des coûts de fonctionnement de l'Agence au global à - 6 % sur les quatre dernières années. Toutefois, il convient de souligner qu'entre 2024 et 2025, ces dépenses ont augmenté de manière significative de + 3,5 %.

Pour l'année 2026, les prévisions de dépenses courantes les plus significatives concernent les postes ci-après :

- Fournitures administratives (fournitures de bureau, papier d'impression, consommables informatiques pour 4 700 €),
- Flotte automobile (carburant, entretien, pour un total de 14 000€),
- Primes d'assurance (14 418 € en dépenses de fonctionnement, véhicules inclus),
- Location et maintenance de photocopieurs (12 000 €),
- Frais de téléphonie fixe, mobile et d'accès à Internet, incluant les accès à distance pour les télétravailleurs (24 600 €).

Sur ce dernier poste, la mise en place de nouveaux marchés, via la centrale d'achat de la « CANUT », vont permettre de réaliser des économies substantielles (8 599 € en moins par rapport à 2025).

S'agissant des frais de réception pour organiser la tenue des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales (location de la sonorisation, collations, éditions de documents), incluant la commémoration des 40 ans de l'établissement, les lignes budgétaires concernées sont provisionnées en fonctionnement à hauteur de 10 300 €.

En matière de charges de personnel, il est prévu de faire appel à des stagiaires de l'enseignement supérieur pour des durées supérieures à 6 mois pour renforcer les missions d'assistance auprès des adhérents dans le secteur juridique et financier, ainsi que pour l'ingénierie et l'urbanisme. Les sommes provisionnées à cet effet pour 2026 s'élèvent à 7 500 €.

Enfin, les coûts d'adhésion aux associations en lien avec les missions de l'Agence représenteraient au total en 2026, une enveloppe d'environ 6 024 € (soit - 2 756 € par rapport à 2025).

#### e) L'évolution des moyens généraux en informatique et téléphonie

Les moyens informatiques de l'Agence nécessitent des renouvellements réguliers afin de maintenir leur niveau de performance et les adapter aux usages actuels (télétravail, télémaintenance, dématérialisation, etc). La sécurisation des infrastructures et des postes conduit également à programmer des dépenses périodiques dont le niveau est en progression constante, et en forte hausse en 2026.

Dans ce cadre, il convient de prévoir en investissement, une somme de l'ordre de 87 000 € pour financer les dépenses en matériel habituel et pour réaliser des changements majeurs.

En matière de logiciels, le renouvellement des outils existants entraîne des augmentations régulières du fait de l'évolution constante des technologies et des obligations applicables en matière de sécurisation (+ 10,4 % entre 2022 et 2024). D'autre part, la mise en place de nouveaux logiciels est envisagée pour améliorer, en particulier, le pilotage de l'activité.

En 2026, les droits d'accès aux solutions logicielles et à la maintenance nécessaires à l'activité des services représenteraient un montant de 82 120 € inscrits en fonctionnement et 5 000 € en investissement pour des changements de licences. Enfin, les dépenses de maintenance des installations informatiques et téléphoniques représentent en fonctionnement une somme de l'ordre de 30 700 €.

Avec 204 820 € au total, le budget consacré aux évolutions et à la sécurisation informatique augmente de 25 % par rapport à 2025 (163 895 €).

f) Autres programmes d'actions en matière d'informatique

*\*La mission de protection des données personnelles*

Depuis 2018, l'Agence apporte à ses adhérents une solution pour répondre aux exigences du Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « Règlement Général sur la Protection des Données » - RGPD).

Cette prestation d'assistance est comprise actuellement dans le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Agence. La mission de Délégué à la Protection des Données - DPD est exercée par deux agents de Haute-Garonne Ingénierie-ATD pour les adhérents concernés.

En complément, un contrat a été conclu avec un prestataire pour disposer d'une solution logicielle (Adequacy) permettant d'assurer l'accompagnement nécessaire dans la mise en conformité au RGPD. Pour 2026, le coût de ce logiciel est en forte augmentation du fait d'un changement de version avec des options indispensables mais onéreuses : il s'élève à environ 25 000 € par an contre 13 501 € en 2025, incluant l'abonnement et l'assistance. Par ailleurs, des prestations pour la réalisation de 4 webinaires ont été également engagées (5 670 €) pour faciliter l'appropriation de cette matière par les adhérents au programme.

*\*La poursuite du programme « DéSIDé 31 » et le Plan d'Action Numérique (PAN)*

L'établissement propose à ses adhérents des actions en faveur des usages du numérique, permettant de renforcer la qualité et l'interactivité des sites internet publics (axe 1) et de faciliter les démarches administratives en ligne (axe 2). Le programme « DéSIDé 31 » participe de la politique d'aménagement numérique du territoire porté par le Conseil départemental.

En 2026, il est nécessaire de transférer la plateforme d'hébergement des sites créés par l'agence pour ses adhérents, afin de garantir la sécurisation des sites hébergés. Le coût engendré est très important. Il est ainsi prévu une provision de crédits en fonctionnement de 49 788 € au titre de la maintenance, de l'hébergement de l'infrastructure et de la gestion des noms de domaine, ainsi que 12 000 € en investissement pour améliorer la sécurisation de l'usine à sites. De plus, les actions en vue de garantir la conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) des sites internet gérés, engagées en 2025 doivent être poursuivies. Pour ce faire, une enveloppe de 2 400 € est provisionnée en fonctionnement.

Au final, le budget consacré au programme DéSIDé31 passe de 29.830 € en 2025, à 61 788 € en 2026.

S'agissant des recettes du programme DéSIDé, celles-ci s'élèvent à environ 12 290 € par an. Ces cotisations étant restées inchangées depuis 2012. Afin d'absorber en partie, la forte augmentation des coûts explicités ci-dessus, un relèvement doit être envisagé afin de rééquilibrer le dispositif.

Enfin, dans le cadre du Plan d'Action Numérique du CD31, l'Agence a mis en place, à titre expérimental, un système de sauvegarde mutualisée et de gestion des boîtes mails pour les adhérents intéressés. D'autres services sont prévus notamment sur la cybersécurité. Les dépenses estimées pour ces différents projets représentent 14 872 € en fonctionnement.

## **2 – Le programme de formation des élus locaux 2026 et la mise en œuvre d'une plateforme d'e-learning**

a) Le programme de formation des élus locaux 2026

Le programme de formation des élus pour l'année 2026 a été validé à l'Assemblée Générale lors de sa séance du 24 novembre 2025. Toutefois, ce programme est susceptible d'être abondé en cours d'année en fonction de l'actualité législative et réglementaire et des besoins des collectivités adhérentes ou partenaires.

Pour financer ce programme, une provision de crédits de 20 364 € au titre des dépenses de fonctionnement est prévue en 2026 (rémunération des intervenants et charges associées, logistique).

b) Déploiement de la plateforme d'e-learning

Le marché conclu pour la mise en place de la plateforme d'e-learning prévoit une livraison effective pour mars 2026, afin de proposer des formations à distance pour les élus dès le démarrage des nouveaux mandats, intégrer des formations transversales accessibles par le DIFE élus sur la plateforme « Mon Compte Elu » et faciliter la gestion de la logistique des formations en présentiel et en distanciel grâce à la dématérialisation.

Les crédits pour la plateforme de formation à distance représentent pour 2026 une somme de 40 800 € en fonctionnement. De plus, des outils logiciels complémentaires sont indispensables (Genialy expert, CANVA premium, ...) pour la création des modules de formation représentant une dépense d'environ 6 780 €.

Les recettes pour la formation des élus portent sur les frais d'inscription des élus non adhérents et les frais liés à l'organisation de formation intra à la demande des collectivités. Celles-ci sont estimées en 2026 pour l'instant à 7 800 € en fonctionnement. Un relèvement des tarifs applicables aux non-adhérents et pour les formations intra est toutefois à l'étude. De plus, la mise en œuvre de la plateforme d'e-learning pourrait amener, au fur et à mesure de sa montée en charge, des recettes supplémentaires.

Sur ces bases, la masse financière pour le DOB-2026 de HGI-ATD serait de l'ordre de **960 310 €**, représentant une hausse d'environ 2% par rapport au budget 2025 (+ 21.092 €).

Les montants par section se répartissent comme suit :

Section	Budget 2025		DOB-2026		Evolution N et N-1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	612.496 €	612.496 €	<b>615.747 €</b>	<b>615.747 €</b>	+ 1 %	+ 1 %
Investissement :	319.296 €	326.722 €	<b>344.563 €</b>	<b>344.563 €</b>	+ 8 %	+ 5 %
<b>TOTAL</b>	939.218 €		<b>960.310 €</b>		+ 2 %	

Cette estimation pourra être encore affinée d'ici le vote du budget primitif et les résultats d'exécution définitifs de l'exercice 2025.

### 3 – Mesures nécessaires à l'équilibre budgétaire

Comme précisé ci-avant, pour équilibrer la structure budgétaire à moyen terme et compenser la hausse des charges de fonctionnement de HGI-ATD, il est nécessaire d'envisager une hausse des recettes et donc une réévaluation des cotisations ou tarifs existants.

En effet, les recettes de fonctionnement de l'année 2025, malgré le relèvement des cotisations des adhérents, se sont élevées au total à 609.850 € (contre 628.306 € en 2024).

Cette baisse des recettes de fonctionnement est provoquée par la diminution consécutive de l'excédent de fonctionnement d'une année sur l'autre (cf. historique ci-après). Celui-ci était en effet de 242 812 € en 2024 et a régressé à 133 188 € en 2025. Or, sur le plan budgétaire,

l'établissement doit assurer, a minima, la couverture de ses dotations aux amortissements par son épargne brute, ou à défaut, par ses excédents de fonctionnement reportés.

Section fonctionnement	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Évolution entre 2021 et 2024
<i>Excédent de fonctionnement</i>	302 629,19 €	349 805,04 €	466 396,32 €	242 812,77 €	- 20%

La situation actuelle résulte :

- d'une part, d'une hausse importante des frais de fonctionnement à partir de 2019 avec les réorganisations successives des services de l'Agence et l'évolution des prestations proposées en matière informatique notamment, non compensée par les des cotisations perçues,
- et d'autre part de subventions exceptionnelles du Conseil départemental, perçues entre 2020 et 2022, pour la réalisation d'opérations particulières : mise en œuvre du programme RGDP, déménagement et sécurisation de l'infrastructure informatique.

L'état du fond de roulement de l'Agence demeure lui aussi préoccupant. En effet, l'excédent global de clôture (EGC) du budget de HGI-ATD, bien que positif à ce jour, pourrait devenir négatif à l'horizon 2027/2028, en l'absence de mesures correctives.

Année	Montant EGC	Nbre de jours
EGC 2021	507 091,43 €	469,52 jours
EGC 2022	642 183,06 €	435 jours
EGC 2023	416 189,51 €	240,7 jours
EGC 2024	298 063,00 €	212,75 jours

En dépit de la baisse de certaines dépenses courantes (fournitures, papier, frais de déplacement, ...) ou spécifiques (achats de données, diminution de la flotte des véhicules de service, réduction des ressources documentaires, etc), les charges de fonctionnement tendent à augmenter plus vite (+ 3,5 % entre 2024 et 2025) que les recettes, en raison de l'augmentation des tarifs.

En particulier, les projets d'amélioration ou de développement des prestations des services offerts aux adhérents dans le domaine du numérique ou de la formation des élus sont sources de coûts importants en raison notamment des technologies mises en œuvre et des systèmes de sécurisation.

Pour le budget 2026, il est donc envisagé :

- Une hausse mesurée des cotisations des adhérents, estimée à  $\leq 5\%$  en moyenne à données constantes (population, composition des groupements) ;
- Un relèvement des tarifs relatifs au programme DésIDé (inchangés depuis plus de 10 ans) ;
- Un réajustement des tarifs des formations des élus (formation intra et inscriptions des élus non adhérents) inchangés depuis 2015.

Différents scénarios sont actuellement à l'étude. Les propositions en résultant en termes d'incidences tarifaires seront présentées lors du prochain Conseil d'administration.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, Monsieur le PRESIDENT propose de bien vouloir débattre du présent rapport d'orientation budgétaire de l'Agence, qui précède l'élaboration et le vote du budget 2026, ainsi que le principe du relèvement des cotisations et des tarifs évoqués ci-avant.

Rappel de la masse financière pour le DOB-2026 :

Section	Dépenses	Recettes	Ecart entre N et N-1	Evolution entre N et N-1
- Fonctionnement :	<b>615.747 €</b>	<b>615.747 €</b>	+ 3.251 €	+ 1 %
- Investissement :	<b>344.563 €</b>	<b>344.563 €</b>	+ 17.841 €	+ 5 %
<b>TOTAUX</b>	<b>960.310 €</b>	<b>960.310 €</b>	+ 21.092 €	+ 2 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité de prendre acte de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2026.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD**

**Sébastien  
VINCINI**  
Sébastien VINCINI

Signature numérique de  
Sébastien VINCINI  
Date : 2026.03.23 15:51:25  
+01'00'

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD : PRESENTATION DOB-2026 après arbitrage équilibré

M57

V21-01-26

**F O N C T I O N N E M E N T**

Crédits Prévus en dépenses	évolution entre BP et BP N-1 en %	part en % du total
<b>Achats et variation de stock</b>	<b>-26%</b>	<b>1%</b>
Services extérieurs (location, maintenance, assurances, documentation)	7%	59%
Autres charges externes (honoraires, publications, télécommunications, déplacements)	-17%	21%
Impôts et taxes (dont CFC)	83%	1%
Charges de personnel et assimilés (stagiaires, intervenants formation des élus)	100%	2%
Charges spécifiques et autres frais de gestion	100%	0%
<b>Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>-4%</b>	<b>15%</b>
Autres opérations d'ordre (risques et charges)	100%	0%
Rattachement budget N-1		
<b>Virement vers section d'investissement</b> (autofinancement)	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

(hors dépenses de locaux et personnels = prise en charge directe du Cd31)

Recettes Prévues	évolution entre BP et BP N-1 en %	part en % du total
<b>Cofinancement des adhérents</b>	<b>4%</b>	<b>77%</b>
Participation des bénéficiaires DésIDe31	38%	3%
Participation des collectivités non-adhérentes aux formations d'élus ou formation intra-coll.	100%	3%
Autres produits	-43%	0%
Autres produits d'activités - gestion courante	-80%	0%
Produits spécifiques (mandats annulés)	100%	0%
Subvention complémentaire du Cd31		0%
Opération d'ordre budgétaire		0%
<b>Résultat de fonctionnement reporté : ESTIME</b> (exercice N-1)	<b>-19%</b>	<b>18%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

**I N V E S T I S S E M E N T**

Crédits prévus en dépenses	évolution entre BP et BP N-1 en %	part en % du total
<b>Dépenses incorporelles</b>	<b>104%</b>	<b>49%</b>
Dépenses d'équipement	-25%	51%
Immobilisation en cours ou autorisation AP/CP	-92%	0%
Restes à réaliser (RAR) 11.813,01 €		
Opérations d'ordre budgétaire (financières, frais d'insertion)	0,00 €	0%
Autres opérations d'ordre (patrimoniales) à l'intérieur de la section	0,00 €	0%
Déficit d'investissement reporté (exercice N-1)	0,00 €	0%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8%</b>	<b>100%</b>

Recettes Prévues	évolution entre BP et BP N-1 en %	part en % du total
FCTVA et autres	-38%	2%
Produits exceptionnels	0%	0%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0%	0%
Opérations d'ordre : Amortissements	-4%	27%
Provisions pour risques	100%	0%
Autres opérations d'ordre (patrimoniales) à l'intérieur de la section	0%	0%
Virement de la section de fonctionnement	0%	0%
<b>Résultat d'investissement reporté : ESTIME</b> (exercice N-1)	<b>12%</b>	<b>71%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

**DEPENSES TOTALES DOB 2026 :**  
Part des dépenses de fonctionnement **64%**  
Part des dépenses d'investissement **36%**

RAPPEL BP2025 (Dm1 incluse)  
fonctionnement **612 496,00 €**  
investissement (suréquilibré en recettes suite DM) **326 722,00 €**

**RECETTES TOTALES DOB 2026 :**  
Part des recettes de fonctionnement **64%**  
Part des recettes d'investissement **36%**

RAPPEL RESULTAT EXECUTE BP 2025  
résultat exécuté total des dépenses **583 759,04 €** avec RAR  
résultat exécuté total des recettes **584 830,07 €**

provisoire  
583 759,04 € avec RAR  
584 830,07 €